

bail commercial de 1998

Par **Tryskell**, le **10/06/2019** à **14:30**

Bonjour,

Suite à un départ à la retraite, je reprends la société et donc le local où elle se trouve. Après expertise il est nécessaire de faire des travaux de remise aux normes électriques. Le bailleur n'accepte pour le moment pas cette part de responsabilité qui lui incombe.

Est-il intéressant de mettre à jour le bail commercial dans mon cas? un bail renouvelé facilitera la prise en charge des travaux à venir?

Merci pour vos conseils avisés